

FCPR Women Equity
Fortunae

Le FCPR Women Equity Fortunaë est dédié à l'investissement dans les PME européennes favorisant la mixité de leurs instances dirigeantes. Ses parts font l'objet d'un blocage jusqu'au 31 décembre 2016, durée pouvant être prorogée au maximum jusqu'au 31 décembre 2018, et ce sur décision de la société de gestion. Néanmoins, dès la cinquième année, la société de gestion pourra procéder à des distributions, selon les disponibilités du FCPR.

Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce FCPR décrits à la rubrique «Profil de risque» du Règlement et notamment des éléments suivants :

Le fonds va investir 80% des sommes collectées dans des entreprises européennes, dont au moins 40% dans des entreprises créées depuis moins de 5 ans. Il existe un risque de perte en capital.

Le Fonds investit dans des titres non cotés. La valeur des parts sera donc déterminée par la société de gestion, sous le contrôle du Commissaire aux Comptes et de la Banque Dépositaire. Malgré tout, il se peut que la valeur liquidative ne reflète pas la valeur exacte du portefeuille.

Le rachat des parts peut dépendre de la capacité du Fonds à céder rapidement ses actifs ; il peut donc ne pas être immédiat ou s'opérer à un prix inférieur à la dernière valeur liquidative connue.

Les FCPR sous dispositif TEPA, des outils en faveur de la croissance des PME

Qu'est qu'un FCPR éligible à la réduction d'ISF dans le cadre de la loi TEPA ?

La loi TEPA du 21 août 2007 a introduit un dispositif permettant aux redevables de l'ISF d'intervenir sur le marché du capital-investissement et de réduire leur imposition en souscrivant au capital de PME européennes par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement, le FCPR.

Les FCPR ont été institués par l'article 23 de la loi n°83-1 du 3 janvier 1983, afin de permettre le financement d'entreprises non cotées en phase de développement. Libéré des contraintes sectorielles qui s'appliquent aux FCPI (le FCPR peut investir dans toutes les sociétés), ainsi que des contraintes géographiques relatives aux FIP, le FCPR permet de bénéficier de dispositifs de réduction et d'exonérations fiscales, en contrepartie d'une prise de risque en capital.

Le FCPR Women Equity Fortunaë, un triple avantage fiscal*, en contrepartie d'une durée de blocage des fonds de 6 ans prorogable à 8 ans**

La réduction d'ISF de 40%

Sur la part du FCPR investie dans les PME non cotées éligibles à la loi TEPA (80%), et dans la limite de 20 000 € de réduction ISF.

L'exonération annuelle de l'assiette d'imposition ISF de la part investie dans les PME éligibles, pendant toute la durée de vie du fonds

Ce dispositif permet au souscripteur de voir diminuer, chaque année, la charge fiscale de son ISF. Pendant toute la période de blocage des fonds, le souscripteur peut exclure de l'assiette d'imposition de son ISF les parts du FCPR qu'il détient pour la fraction de leur valeur représentative d'un investissement dans les PME éligibles.

Une exonération d'impôt sur les plus-values réalisées

Hors prélèvements sociaux.

** Veuillez vous référer à la note fiscale de ce fonds et valider auprès de votre conseiller fiscal le traitement fiscal de votre situation.*

*** Sur décision de la société de gestion. Toutefois, à partir de la cinquième année, la société de gestion pourra procéder à des distributions, en fonction des disponibilités du FCPR Women Equity Fortunaë.*

Comment souscrire ?

Visitez notre site internet www.bryangarnier.com/fcpr-isf et :

Téléchargez le Bulletin de Souscription après avoir pris connaissance de la Notice d'Information.

Remplissez l'ensemble des documents composant le Bulletin de Souscription, conformément au mode d'emploi et adressez-les, accompagnés d'une copie de votre pièce d'identité, et de votre chèque à l'ordre de Women Equity Fortunaë, à l'attention de :

Bryan Garnier Principal Investments
Souscription FCPR Women Equity Fortunaë
26, avenue des Champs-Élysées
75008 Paris

La Banque Dépositaire (RBC DEXIA) accusera réception par courrier de votre souscription et vous recevrez, avant votre prochaine déclaration, une attestation nominative indiquant le nombre de parts souscrites, le montant du versement et la date de la souscription. Elle servira de justificatif pour votre réduction fiscale.

Pour tout complément d'information, contactez nous au 01 56 68 75 60 ou par email à fcpr-isf@bryangarnier.com

Identifier et accompagner les PME exemplaires

Notre univers d'investissement

Le fonds vise les sociétés s'engageant en faveur de la mixité de leurs organes de direction, à savoir les entreprises :

- Dirigées par des femmes chefs d'entreprises
- Disposant d'une représentation forte de femmes au sein de leurs organes de direction
- Démontrant une responsabilité sociale avancée sur le traitement équitable de l'opportunité d'accès aux fonctions de direction

Le Fonds cible en priorité les PME non cotées européennes en phase d'expansion et qui bénéficient d'ores et déjà d'un certain niveau de taille et de maturité.

Le Fonds concentrera ses investissements sur les sociétés de croissance de secteurs tels que les services aux entreprises et à la personne, l'industrie, la distribution spécialisée, la santé, les biens de consommation, les médias et technologies de l'information, les énergies renouvelables..., pourvu qu'elles satisfassent aux critères d'éligibilité au FCPR et présentent des perspectives de valorisation réelles et compatibles avec l'horizon de liquidité du Fonds.

Les souscripteurs doivent cependant conserver à l'esprit que l'investissement au capital d'une PME présente un risque de perte en capital.

Le FCPR Women Equity Fortunae, fruit d'un partenariat unique



Bryan Garnier Principal Investments est la société de gestion de fonds de capital investissement de Bryan, Garnier & Co, groupe financier indépendant européen spécialiste des valeurs de croissance

Bryan Garnier Principal Investments est dirigée par une équipe de professionnels spécialistes du financement des sociétés en forte croissance. Au cours des vingt dernières années, dans différentes structures, cette équipe a réalisé plus de deux cents opérations de financement de croissance pour des sociétés innovantes en Europe. Bryan Garnier & Co était classé en France acteur n°1 du marché des fusions-acquisitions pour les transactions de sociétés technologiques de moins de 100 M€ ainsi que n°1 des transactions de moins d'un milliard d'euros dans la santé, selon l'étude de MergerMarket du 30 septembre 2009¹.



Women Equity For Growth est une association à but non lucratif dont l'objectif est de contribuer à une meilleure représentation des femmes dans les équilibres économiques et sociaux en Europe par la promotion de l'entrepreneuriat et de l'esprit d'entreprendre au féminin

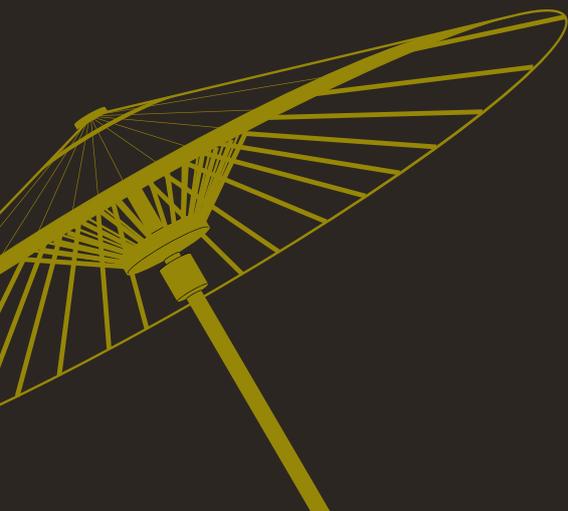
Women Equity For Growth gère à cette fin un programme européen d'affiliation de structures signataires de sa charte constitutive, de recherche et de publication, de communication et de diffusion des bonnes pratiques d'accompagnement financier et opérationnel des entreprises de croissance, travaillant à inscrire la mixité de leurs instances dirigeantes au coeur de leurs réalités, le « Women Equity Program ».

Le **fonds FCPR WOMEN EQUITY FORTUNAE** sera référencé comme partenaire européen de Women Equity for Growth, promouvant un meilleur équilibre hommes/femmes dans la direction des entreprises ; il disposera d'un accès privilégié aux études et recherches conduites par Women Equity for Growth ou les centres de recherche affiliés ainsi qu'un accès à ses comités d'experts. Les sociétés du portefeuille bénéficieront des programmes de soutien et de mentorat mis en œuvre par l'association. L'association n'interviendra pas dans la gestion du fonds.

Ce positionnement inédit en Europe continentale, défendu par un partenariat unique entre les deux acteurs, autorisera la constitution d'un portefeuille de participations dans des sociétés européennes de premier plan, grâce aux actions de :

- communication (portail thématique, publications, forums d'investissement et événements dédiés),
- soutien à la croissance (comités d'experts dédiés au support du développement des entreprises des portefeuilles),
- constitution d'un écosystème par la labellisation d'acteurs experts (capital-risque, MBO, transmission), parties prenantes au programme.

¹ Disponible auprès de la société de gestion



« Des bénéfiques majeurs peuvent être attendus de l'amélioration de la mise en œuvre de l'égalité entre les hommes et les femmes en Europe, et notamment une augmentation du PIB de chaque Etat-membre entre 15 et 45%, ce qui correspondrait, pour l'UE en tant que totalité, à un gain théorique de 6 800 € per capita »

Asa Löfström in Gender Equality, Economic Growth and Employment, Swedish Presidency of the European Union Conference, 15-16 octobre 2009

Contribuez à la croissance des PME avec des instances dirigeantes mixtes

La société de gestion attire l'attention des souscripteurs sur les risques présentés par l'investissement dans des PME et notamment par celui en capital.

De nombreuses études institutionnelles et privées conduites en Europe comme aux Etats-Unis témoignent de la relation privilégiée entre mixité des instances dirigeantes, performance des entreprises et croissance économique¹.

Parmi les raisons invoquées, l'une des toutes premières est le niveau élevé de formation des femmes en général en Europe, et en particulier, en France.

En effet, les diplômé(e)s des formations scientifiques et de management d'excellence sont majoritairement des femmes en France. Elles représentent ainsi près de 60% des diplômé(e)s titulaires de master toutes sections confondues, 53% des docteurs en sciences de la nature et de la vie, 53% des docteurs en pharmacie, 48% des effectifs des grandes écoles de management...

Cette réalité se traduit par de meilleures performances globales des entreprises disposant d'un taux d'encadrement significativement mixte

De nombreuses études, initiées par les Etats-Unis dès 2004 sur les sociétés cotées et poursuivies par différents pays européens, année après année², mettent en évidence la surperformance des entreprises dont le management est mixte.

Des travaux menés sur des PME dirigées par des femmes, et notamment sur celles financées par du capital-investissement, aboutissent en Europe comme aux Etats-Unis à des conclusions similaires. Ainsi, elles mettent en avant :

- Une moindre utilisation du capital pour une performance équivalente : la dernière étude européenne³ réalisée en 2007 et portant sur 600 entreprises dont la croissance a été financée par le capital-investissement a montré que, tout en consommant 1/3 de capital en moins, les entreprises dirigées par des femmes affichaient un CA moyen supérieur de 12%
- Un moindre taux de défaillance : « Au cours des trente dernières années, un nombre croissant d'entreprises technologiques créées par des femmes ont délivré des performances élevées, conformes aux attentes du capital-investissement. Et ce, avec une moindre utilisation de capital et un plus faible taux de défaillance que la norme⁴ ».

Suivez votre investissement pas à pas :

Une lettre d'information vous sera adressée semestriellement. Elle comportera :

- La situation des investissements : les PME sélectionnées, leurs actualités et leurs performances,
- Un éclairage sectoriel et géographique.

Un site web dédié à votre investissement www.bryangarnier.com/fcpr-isf, avec un espace relation investisseurs, où vous retrouverez :

- La présentation des PME du portefeuille, et de leur dirigeant(e)s,
- La présentation des secteurs et des grandes tendances,
- Les réponses à vos interrogations (la FAQ).

¹ World Economic Forum, 2010, 2009, 2008, etc; Ferrary M. 2009; Löfström A. 2009; Smith M. & Bettio F. 2008; Mc Kinsey 2008; Handelshøjskolen and Roy 2007; Lönnquist K., Niska P-Å & Mäkinen Salmi A. 2006; Kossowska et al. 2005; Catalyst 2004; etc.

² Löfström A. 2009; Smith M. & Bettio F. 2008; Mc Kinsey 2008; Handelshøjskolen and Roy 2007; Lönnquist K., Niska P-Å & Mäkinen Salmi A. 2006; Kossowska et al. 2005; Catalyst 2004; etc.

³ Library House Newsletter, 2007: 58; High Performance Entrepreneurs, C. Padnos 2010

⁴ Illuminate Venture Database of Women Entrepreneurs in High Tech Successful Exits based on data from Thomson VentureXpert Capital IQ – Dow Jones Venture source data – septembre 2009

Soutenir un meilleur équilibre économique hommes/femmes pour une croissance durable

Soutenir les entreprises œuvrant au développement d'une mixité au sein de leurs instances dirigeantes, en leur apportant le capital nécessaire à leurs projets de développement, représente une **opportunité financière** en contrepartie d'une prise de risque en capital, et un **investissement socialement équitable**.

Promouvoir les **parcours exemplaires de dirigeantes et d'entrepreneures** contribuera à faire connaître leurs modèles de succès et progresser le principe **d'égalité des chances face aux opportunités économiques**, pour le **bénéfice de tous**.

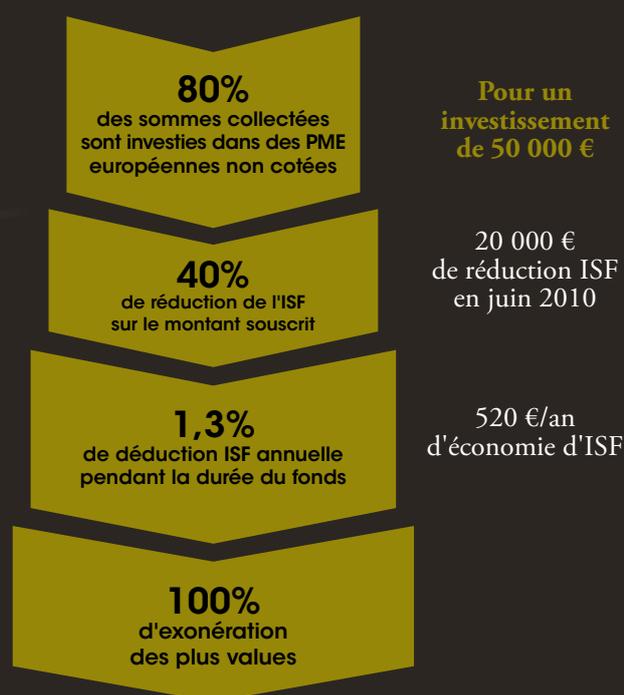
En vue de saisir cette opportunité d'investissement, Bryan Garnier Principal Investments, société de gestion du groupe financier international Bryan, Garnier & Co, leader européen du financement des sociétés de croissance, s'associe à Women Equity for Growth, premier programme d'investissement spécialisé dans le support financier et opérationnel des femmes chefs d'entreprise et dirigeantes de PME, pour lancer en 2010 des fonds dédiés, ouverts à la souscription des particuliers.

En contrepartie d'un risque en capital et d'une durée de blocage des parts jusqu'au 31 décembre 2016 (durée prorogable 2 fois un an, soit jusqu'au 31 décembre 2018), bénéficiez de la **résilience et de la croissance potentielle des entreprises** ayant une politique d'équilibre hommes/femmes de leurs directions grâce à un véhicule d'investissement dédié, le FCPR Women Equity Fortunaee :

- Investi à **80% pendant cinq ans** dans des sociétés européennes éligibles, autorise une réduction ISF de 40%, soit un maximum de 20 000 € pour 50 000 € souscrits, y compris pour les assujettis résidant hors de France.
- Il privilégiera des projets permettant un **retour sur investissement**, et disposant de bonnes perspectives de liquidité à horizon six ans. Toutefois, et afin d'assurer la cession des participations dans des conditions optimales, cet horizon pourrait être décalé de deux fois un an, sur décision de la société de gestion.
- L'investissement au capital de PME comporte un risque que la société de gestion s'efforce d'atténuer par une politique **d'investissement diversifiée**, tant en termes **sectoriels** que **géographiques**.

FCPR Women Equity Fortunaee Composition de l'actif et fiscalité :

Exemple d'un couple fiscalement domicilié en France, imposé à l'ISF au taux marginal de 1,3%, non éligible au bouclier fiscal, souscrivant 50 000 € de parts du FCPR Women Equity Fortunaee en mai 2010 ; il pourrait, selon sa situation fiscale, et en contrepartie d'une durée de blocage de ses parts d'au moins six ans, bénéficier des réductions d'impôts suivantes :





BRYAN, GARNIER & CO
PRINCIPAL INVESTMENTS

Dénomination :

Women Equity Fortuna

Type de Fonds de capital investissement / forme juridique :

FCPR

Société de gestion :

Bryan Garnier Principal Investments, Société par Actions Simplifiée (SAS) au capital de 360.001 euros, dont le siège social est situé 26 avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 454 012 600.

Dépositaire :

RBC Dexia Investor Service Bank France
105 rue Réaumur, 75002 Paris

Déléataire de la gestion administrative et comptable :

RBC Dexia Investor Service Bank France
105 rue Réaumur, 75002 Paris

Commissaire aux comptes :

Ernst & Young
43, rue Ybry, 92 576 Neuilly-sur-Seine Cedex

Nourricier : Non

Compartment : Non

Code ISIN : FR0010885681

Valeur d'origine des parts A : 500 €

Souscription minimale : 2 000 €

Droits d'entrée : 5%

Valorisation : semestrielle

Durée de vie du fonds :

6 exercices sociaux prorogables deux fois d'un exercice social, soit au plus tard le 31 décembre 2018

Durée de blocage :

6 exercices sociaux, prorogables sur décision de la société de gestion, de deux fois un exercice social, soit au plus tard le 31 décembre 2018

Frais ponctuels à la souscription

Catégorie	% du montant	Base de calcul	Périodicité
Droits d'entrée	5% TTC maximum	Montant des souscriptions	Ponctuelle à la souscription
Frais de constitution	1%TTC	Montant des souscriptions	Ponctuelle à la souscription

Frais annuels récurrents et non récurrents

Catégorie	% du montant	Base de calcul	Périodicité
Frais de gestion et autres frais récurrents	4,6% TTC maximum dont 3,85% de commissions de gestion	Montant des souscriptions	Annuelle
Frais non récurrents de fonctionnement et frais divers	0,5% TTC maximum	Montant des souscriptions	Ponctuelle lors des transactions
Frais de gestion indirects	-	-	-